



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Lyon, le 24 juin 2020

### **TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE : COMMENT CNR, 1<sup>er</sup> PRODUCTEUR D'ELECTRICITE 100 % RENOUELABLE, CONCILIE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUELABLES ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITE ?**

**Du 22 au 26 juin 2020 se déroule la Semaine européenne de l'énergie durable. Un moment important pour CNR, producteur d'électricité 100 % renouvelable et acteur de la transition énergétique, qui fait émerger des solutions durables de production d'électricité.**

Avec un modèle fondé sur la conciliation des usages et l'adaptation au changement climatique, CNR entend toujours harmoniser développement industriel et préservation de l'environnement. C'est pourquoi, son développement dans les territoires se fait avec une attention particulière portée au respect de l'environnement et de la biodiversité.

Sur tous ses projets, CNR mobilise les moyens nécessaires pour favoriser la préservation des ressources naturelles, de la faune, comme de la flore.

#### **La prise en compte des aspects environnementaux dès la phase de conception de ses projets d'énergie renouvelable**

Depuis 2006, CNR, au travers de sa filiale CN'AIR, est engagée aux côtés des territoires dans le développement de nouveaux projets de production d'énergie 100 % renouvelable en dehors du Rhône, éoliens et photovoltaïques.

Elle intègre les enjeux environnementaux et de biodiversité sur l'ensemble des projets qu'elle déploie, depuis leur conception jusqu'à leur exploitation, et leur fin de vie.

En application du principe EVITER, REDUIRE, COMPENSER, CNR privilégie toujours en matière d'implantation le projet ayant le **moindre impact sur le milieu naturel**. Le choix du site constitue d'ailleurs l'une des premières mesures d'évitement.

#### **En phase de développement :**

- Réalisation d'étude d'impact sur un cycle biologique minimum (1 an),
- Conception du projet et nombre d'éoliennes permettant d'éviter des impacts sur l'avifaune et les chiroptères, en orientant et en espaçant les machines entre elles (entre 300 et 500 mètres) et en laissant notamment un espace important entre le sol et le bas de pale (entre 40 et 90 mètres),
- Limitation au maximum des aménagements routiers et du défrichement par l'emploi de transports spéciaux permettant de lever jusqu'à 60° les éléments les plus longs, comme une pale, qui peut faire jusqu'à 60 mètres de long,
- Préservation d'habitats favorables à la biodiversité,
- Reboisement des surfaces défrichées,

#### **CONTACTS PRESSE**

Béatrice AILLOUD – 04 72 00 67 21 / 06 07 27 46 07 – [b.ailloud@cnr.tm.fr](mailto:b.ailloud@cnr.tm.fr)

Quentin PECHOUX – 04 26 23 17 87 / 06 31 27 19 36 – [q.pechoux@cnr.tm.fr](mailto:q.pechoux@cnr.tm.fr)

Suivez l'actualité de CNR sur Twitter : [www.twitter.com/CNR\\_Officiel](https://www.twitter.com/CNR_Officiel)



- Dimensionnement d'habitats favorables à la biodiversité (gîtes à chauves-souris arboricoles, nichoirs à oiseaux, habitats favorables aux reptiles, création de mares).

### **En phase de chantier :**

La phase chantier est importante dans le cadre de la réalisation des mesures prescrites en faveur de la biodiversité.

Les chantiers sont délimités et calés pour éviter les répercussions sur la faune et la flore :

- Adaptation des travaux pendant les périodes de reproduction des espèces,
- Balisage des habitats d'intérêt écologique,
- Respect des emprises du chantier,
- Gestion et tri des déchets, même ceux présents depuis de nombreuses années sur le site d'implantation.

Un suivi écologique spécifique à toute cette phase permet de garantir le bon respect de leur réalisation in situ. Une fois finie la phase de chantier, des opérations de remise en état du site sont réalisées. Les surfaces nécessaires au chantier, et non à la durée d'exploitation du parc, sont restaurées en faveur du milieu naturel.

### **En phase d'exploitation :**

- Suivi sur le long terme des mesures environnementales réalisées,
- Entretien adapté de la végétation sur les sites, avec fauche tardive, gestion pastorale, et proscription de tout traitement phytosanitaire,
- Sur certains parcs éoliens, mise en place de dispositifs innovants de caméras pour analyser en temps réel l'activité de l'avifaune et des chauves-souris. Comme sur le parc éolien de St-Georges-les-Bains (Ardèche), CNR a mis en place depuis 2018 ce dispositif innovant qui permet également d'ajuster en temps réel la production des éoliennes pour réduire leurs impacts sur la faune volante. D'autres techniques innovantes sont mises en œuvre, comme le suivi par drone de busards à proximité de parcs éoliens. Cette méthode non intrusive permet d'améliorer les connaissances sur cette espèce, en vue de mieux la protéger, notamment dans le cadre des fauches de cultures, tout en sensibilisant les exploitants agricoles.
- Entretien de la végétation des parcs photovoltaïques par des moutons. Attachée à développer des modes d'entretien doux sur ses aménagements, CNR a recours au pastoralisme sur la majorité de ses parcs. Ce type d'entretien réduit l'utilisation d'engins mécaniques, respecte les espèces végétales et la faune présente sur les sites, et maintient une variété d'habitats propices à la reproduction des espèces. C'est le cas par exemple sur le parc de Villebois (Ain), mis en service en 2019, dont la végétation est entretenue par les moutons du GAEC « la ferme Chassard » (située à 8 km du parc).
- Sur certains sites, mise en place de ruchers, hôtels à insectes et spirales aromatiques pour favoriser la biodiversité par les insectes pollinisateurs.

### **CONTACTS PRESSE**

Béatrice AILLOUD – 04 72 00 67 21 / 06 07 27 46 07 – [b.ailloud@cnr.tm.fr](mailto:b.ailloud@cnr.tm.fr)

Quentin PECHOUX – 04 26 23 17 87 / 06 31 27 19 36 – [q.pechoux@cnr.tm.fr](mailto:q.pechoux@cnr.tm.fr)

Suivez l'actualité de CNR sur Twitter : [www.twitter.com/CNR\\_Officiel](https://www.twitter.com/CNR_Officiel)



## **Des actions menées en partenariat avec les spécialistes et acteurs de l'environnement**

CNR travaille avec des bureaux d'études spécialisés dans la réalisation d'études d'impacts. Composés de spécialistes naturalistes expérimentés (ornithologue, chiroptérologue, botaniste, herpétologue...), ils sont reconnus pour leur savoir-faire, leur professionnalisme et leur indépendance. CNR les consulte régulièrement pour ses projets éoliens, photovoltaïques au sol et autres aménagements.

Les associations environnementales, scientifiques, et acteurs du territoire sont également sollicités, comme par exemple la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux), ou FNE (France Nature Environnement), l'ONF (Office National des Forêts), ou d'autres acteurs locaux, pour prendre en considération leurs connaissances dans les études d'impact, et au besoin mener avec CNR des études spécifiques.

Parallèlement et afin de participer à l'amélioration et au partage des connaissances, CNR reste un contributeur technique et financier pour des thèses de recherches sur les sujets des énergies renouvelables et de biodiversité. Elle participe aussi à plusieurs groupes de travail au niveau national, pour échanger, dans les instances professionnelles, sur les évolutions techniques et technologiques permettant de toujours mieux concilier la biodiversité dans les projets d'énergie renouvelable.

## **Sensibilisation et pédagogie**

Pour CNR, agir contre le changement climatique en développant des énergies renouvelables, c'est aussi accompagner les territoires dans des actions de sensibilisation à l'environnement et aux énergies renouvelables auprès des habitants et des jeunes générations. Ainsi, pour le parc éolien des Sources du Mistral, mis en service en 2019 sur les communes de Sacquenay et Chazeuil, en Bourgogne, un programme pédagogique spécifique a été déployé auprès des scolaires en collaboration avec le CPIE Pays de Bourgogne. Des visites de sites sont aussi organisées régulièrement, comme pour les parcs éolien et photovoltaïque de Saint-Georges-les-Bains ou les sites du Pouzin et Bollène, qui réunissent les trois sources de production d'électricité de CNR (photovoltaïque, éolien et hydroélectricité).

## **Le parc solaire flottant de la Madone, un exemple de conciliation des enjeux de biodiversité et de développement d'énergie renouvelable**

Mis en service en 2019, Ô Solaire est le premier parc photovoltaïque flottant de CNR. Ce site de 2 500 m<sup>2</sup> a été aménagé sur le bassin d'irrigation de la Madone (Rhône) géré par le SMHAR (Syndicat Mixte d'Hydraulique Agricole du Rhône), au cœur d'un site accessible au public.

Ce parc illustre l'intégration des énergies renouvelables au sein des autres secteurs, ici celui de l'agriculture. En effet, l'énergie produite par les 630 panneaux solaires est dans un premier temps, injectée dans le réseau d'électricité, puis alimentera à terme les pompes d'irrigation en autoconsommation, en vue d'alléger la facture d'eau des irrigants et ainsi pérenniser l'agriculture péri-urbaine de Lyon.

Pour dynamiser la population aquatique, 16 frayères et nurseries à poissons ont été mis en place sous la plateforme flottante.

### **CONTACTS PRESSE**

Béatrice AILLOUD – 04 72 00 67 21 / 06 07 27 46 07 – [b.ailloud@cnr.tm.fr](mailto:b.ailloud@cnr.tm.fr)

Quentin PECHOUX – 04 26 23 17 87 / 06 31 27 19 36 – [q.pechoux@cnr.tm.fr](mailto:q.pechoux@cnr.tm.fr)

Suivez l'actualité de CNR sur Twitter : [www.twitter.com/CNR\\_Officiel](https://www.twitter.com/CNR_Officiel)



### Mise en place de suivis de la biodiversité faunistique :

- L'ISARA (Institut Supérieur d'Agriculture Rhône-Alpes) a démarré en 2019 une analyse physicochimique du plan d'eau et un suivi de la faune aquatique qui se déroulera jusqu'en 2023. Pour compléter ces études, CNR a mis en place un suivi par ADN environnemental du plan d'eau. Les premières conclusions 2019 ont permis de confirmer l'intérêt de l'implantation de ses frayères et nurseries. Les suivis ultérieurs permettront d'adapter si nécessaire le dispositif de frayères et ses fonctionnalités.
- En 2020, un suivi de l'activité des chiroptères (chauve-souris) et de l'avifaune autour de ce parc photovoltaïque est également lancé, afin de connaître les interactions ayant lieu entre l'installation et la faune volante

Pour découvrir le site : <https://youtu.be/2t2rXyq7XOY>

### A propos de CNR

CNR (Compagnie Nationale du Rhône) est le 1<sup>er</sup> producteur français d'électricité d'origine 100 % renouvelable et le concessionnaire à vocation multiple du Rhône de la frontière suisse à la mer Méditerranée : production d'hydroélectricité, déploiement de la navigation et de zones portuaires, irrigation et autres usages agricoles.

Elle place la transition énergétique et écologique au cœur de son action d'aménageur du territoire, et concilie des enjeux de développement économique, de valorisation du domaine, de sûreté et de sécurité avec la préservation de l'environnement.

CNR produit chaque année près de 15 TWh issus de son mix hydraulique, éolien et photovoltaïque. Energéticien expert en optimisation des énergies intermittentes, CNR maîtrise l'ensemble de la chaîne de valeur et joue un rôle majeur sur les marchés européens de l'électricité. En tant qu'entreprise laboratoire des énergies du futur, CNR innove pour favoriser un mix énergétique français plus diversifié et décentralisé.

CNR est une entreprise au capital majoritairement public (collectivités locales, Caisse des Dépôts). Son actionnaire industriel de référence est le groupe ENGIE.

#### Chiffres clés :

- Chiffre d'affaires brut 2018 : 1 380 M€
- Effectif : 1 362 collaborateurs / 14 500 emplois directs et indirects générés en Vallée du Rhône
- Puissance électrique installée "zéro émission" : 3 872 MW
- Production moyenne annuelle : 15 TWh (soit la consommation électrique annuelle de près de 6 millions d'habitants)
- Ensemble du parc de production : 48 centrales hydroélectriques sur le Rhône et hors Rhône, 19 barrages, 52 parcs éoliens, 31 centrales photovoltaïques.

### CONTACTS PRESSE

Béatrice AILLOUD – 04 72 00 67 21 / 06 07 27 46 07 – [b.ailloud@cnr.tm.fr](mailto:b.ailloud@cnr.tm.fr)

Quentin PECHOUX – 04 26 23 17 87 / 06 31 27 19 36 – [q.pechoux@cnr.tm.fr](mailto:q.pechoux@cnr.tm.fr)

Suivez l'actualité de CNR sur Twitter : [www.twitter.com/CNR\\_Officiel](https://www.twitter.com/CNR_Officiel)